



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE

N° 99.00.620.009.0 du 26 avril 1999

Balance modèle EL20 TD

- Délivré par** : Sous-Direction de la Métrologie (organisme notifié n° 0171),
22, rue Monge - 75005 PARIS (France).
- En application** : du décret n° 91.330 du 27 mars 1991 modifié, relatif aux instruments de pesage à
fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, relatif aux
procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à
fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive
90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.
- Délivré à** : Société NS METTLER TOLEDO I, 18, Avenue de la Pépinière,
78220 VIROFLAY (France).
- Concernant** : un instrument de pesage étiqueteur de prix, à fonctionnement non automatique, à
équilibre automatique, à échelons multiples ou mono échelon, à indication du poids
et du prix ou à indication du poids seul, non destiné à la vente directe au public.
- Caractéristiques** : Classe de précision **(III)**
- Instrument à échelons multiples :
Max₁ ≤ 3 kg e₁ ≥ 2 g Min = 20 e₁
Max₂ ≤ 12 kg e₂ ≥ 5 g
n_i ≤ 3000 T ≤ - Max₁
 - Instrument mono-échelon :
Max ≤ 3 kg e ≥ 2 g Min = 20 e
ou Max ≤ 12 kg e ≥ 5 g Min = 20 e
n ≤ 3000 T ≤ - Max
- Valable jusqu'au** : **26 avril 2009**

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui
fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la Sous-Direction de la Métrologie sous la
référence de dossier DA 13-1614.

Le Sous-Directeur de la Métrologie,

J.F. MAGANA

ANNEXE AU CERTIFICAT N° 99.00.620.009.0 du 26 avril 1999

1 NOM ET TYPE DE L'INSTRUMENT :

La balance modèle EL20 TD, est un instrument étiqueteur de prix à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à échelons multiples ou mono-échelon, à indication du poids et du prix ou à indication du poids seul, non destiné à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de cet instrument, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur.

La norme européenne EN 45501 est prise comme référentiel.

2 DESCRIPTION FONCTIONNELLE ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTRUMENT :

La balance modèle EL20 TD est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau rectangulaire sur lequel peut être intégré un dispositif de convoyage comportant un moteur,
- un dispositif équilibreur, transducteur et calculateur de charge constitué d'un capteur à jauge de contrainte de marque SCAIME, modèle ACJ 6/2 - 15/3 C3 SH faisant l'objet du certificat d'essai TC n° 5206 révision 1 délivré par l'organisme notifié n° 0122,
- un boîtier de raccordement du capteur, situé au dessous du dispositif récepteur de charge et comportant un dispositif de scellement,
- un module unité de traitement type TD 26 faisant l'objet du certificat d'essai SDM n° 98.05 du 27 avril 1998 délivré par l'organisme notifié n° 0171, fixé à l'intérieur du dispositif imprimeur/calculateur de prix modèle LT202,
- un dispositif imprimeur/calculateur de prix modèle LT202 identique à celui utilisé dans la balance modèle EL 20 faisant l'objet des décisions :
 - n° 97.00.620.012.0 du 24 juillet 1997 et n° 98.00.620.012.0 du 27 mars 1998, constituant les additifs n° 2 et 3 au certificat d'approbation CE de type n° 96.00.620.014.0 du 6 septembre 1996, révisé par la décision n° 97.00.620.003 du 10 février 1997..

et comprenant notamment un dispositif d'affichage constitué par un écran fluorescent, dont la partie supérieure délivre les indications : poids, prix unitaire et prix à payer et la partie inférieure permet l'affichage de la valeur de tare prédéterminée et d'indications secondaires telles que : PLU, désignations, ...).

Les voyants situés sur la gauche du dispositif afficheur indiquent :

- la mise en oeuvre d'un dispositif de tare en face de l'indication NET,
 - l'utilisation d'une tare prédéterminée en face de l'indication PT,
 - l'utilisation de l'instrument en mode manuel ou automatique (option).
- un clavier muni de touches destinées à l'utilisation de "PLU" directs et dont certaines sont programmables ou peuvent être assignées à des fonctions telles que : tare prédéterminée, avance papier, date,) et d'autres destinées à mettre en oeuvre les fonctions suivantes :
- **0 à 9** : touches de fonctions numériques,

→T←	Tare soustractive	C	Correction
-	Annulation/soustraction/consigne	★	Totalisation et impression des transactions
N°	Identification de l'opérateur	X	Article à la pièce, multiplication.
PLU	Prix programmé	+	Impression de l'enregistrement.

Les fonctions attribuées aux touches dites programmables, peuvent être modifiées pour permettre l'introduction de caractères alphanumériques et de caractères spéciaux nécessaires pour entrer des informations secondaires telles que PLU, désignations,...dans un mode programmation.

La balance fonctionnant en instrument étiqueteur de prix, l'impression en dessous de la portée minimale est impossible. La balance peut en outre imprimer des étiquettes avec des valeurs fixes de poids, de prix à payer. Dans ce cas le mode de pesage est rendu inopérant et le message Pcts (poids constant) ou PaPc (prix à payer constant) est affiché.

La balance permet d'imprimer les indications horizontalement et verticalement et les symboles d'unités peuvent être à droite ou au dessus de la colonne des valeurs.

La mention "Interdit pour la vente directe au public" figure à proximité des résultats de pesage et sur la plaque d'identification.

La balance modèle EL20 TD est équipée de :

- un dispositif de mise à zéro initiale,
- un dispositif de maintien du zéro (zéro suiveur),
- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de la tare d'effet soustractif,
- un dispositif de prédétermination de la tare,
- un dispositif indicateur de tare,
- un dispositif de mise à niveau constitué de quatre pieds réglables et d'un dispositif indicateur de niveau à bulle.
- un dispositif permettant d'ajuster la balance en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation. Ce dispositif est protégé par le scellement de la balance.
- un ou deux dispositifs imprimeurs à bande thermique continue ou à étiquettes (l'un obligatoire servant à délivrer des tickets ; l'autre, facultatif, servant à la totalisation).

3 INTERFACES

La balance modèle EL20 TD est équipée d'une interface RS 422 qui peut être raccordée à un micro ordinateur permettant le transfert de données (appel/prix) et de formats de définitions d'étiquettes.

Cette interface respecte le point 5.3.6 de la norme EN 45 501 et n'a pas besoin d'être protégée par scellement.

4 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSTRUCTION :

La balance modèle EL20 TD peut être équipée d'une fonction conversion de monnaie, permettant d'imprimer en plus des indications de prix dans la monnaie de référence, les prix convertis dans une autre monnaie et pouvant être accompagnés du taux de conversion utilisé pour le calcul.

La fonction conversion de monnaie ne peut équiper l'instrument que si elle n'est pas contraire aux réglementations applicables dans l'état ou celui est utilisé.

Le taux de conversion dans la monnaie secondaire est programmé sous la seule responsabilité de l'utilisateur de la balance et doit être conforme à la législation en vigueur.

La balance peut être graduée en unités du système impérial lorsqu'elle est destinée à être mise en service dans un pays où ces unités sont autorisées.

Les unités de prix et l'échelon de prix à payer doivent satisfaire aux règles nationales applicables au commerce dans le pays où l'instrument est destiné à être mis en service.

La balance peut être ajustée chez son fabricant en tenant compte de l'accélération de la pesanteur de son lieu d'utilisation, dans ce cas un code constitué par un nombre dépendant de la correction apportée apparaît sur son dispositif afficheur à la mise sous tension.

Lorsque la balance a été ajustée sur le lieu d'utilisation, le code correspondant est 00.

5 SCELLEMENTS :

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, l'instrument est muni d'un dispositif de scellement (schéma n° 1) sur lequel doit être apposée une marque qui peut être :

- . soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II point 2-3 de la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée, Art. 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié)
- . soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

6 INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification de la balance modèle EL20 TD (schéma n° 2) comporte au moins :

- la marque ou le nom du fabricant,
- la référence du modèle,
- la classe de précision,
- les caractéristiques métrologiques,
- le numéro et la date du présent certificat d'approbation CE de type,
- un emplacement destiné à recevoir le marquage CE de conformité et la vignette "M noir sur fond vert"

Cette plaque d'identification est destructible par arrachement.

La balance modèle EL20 TD comporte en outre à l'intérieur du boîtier la plaque d'identification du module unité de traitement, type TD 26 (schéma n° 3).

La balance modèle EL20 TD, comporte à proximité du dispositif d'affichage, le rappel des caractéristiques métrologiques.

7 CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION :

Le présent certificat ne couvre pas l'utilisation de cet instrument dans une configuration d'instrument de pesage à fonctionnement automatique. L'utilisation de cet instrument dans une telle configuration reste soumise aux exigences des réglementations applicables dans le pays dans lequel il est utilisé.

8 REMARQUE :

L'instrument objet du présent certificat peut être commercialisé sous la marque TESTUT ou d'autres marques commerciales.

SCHÉMA N° 1

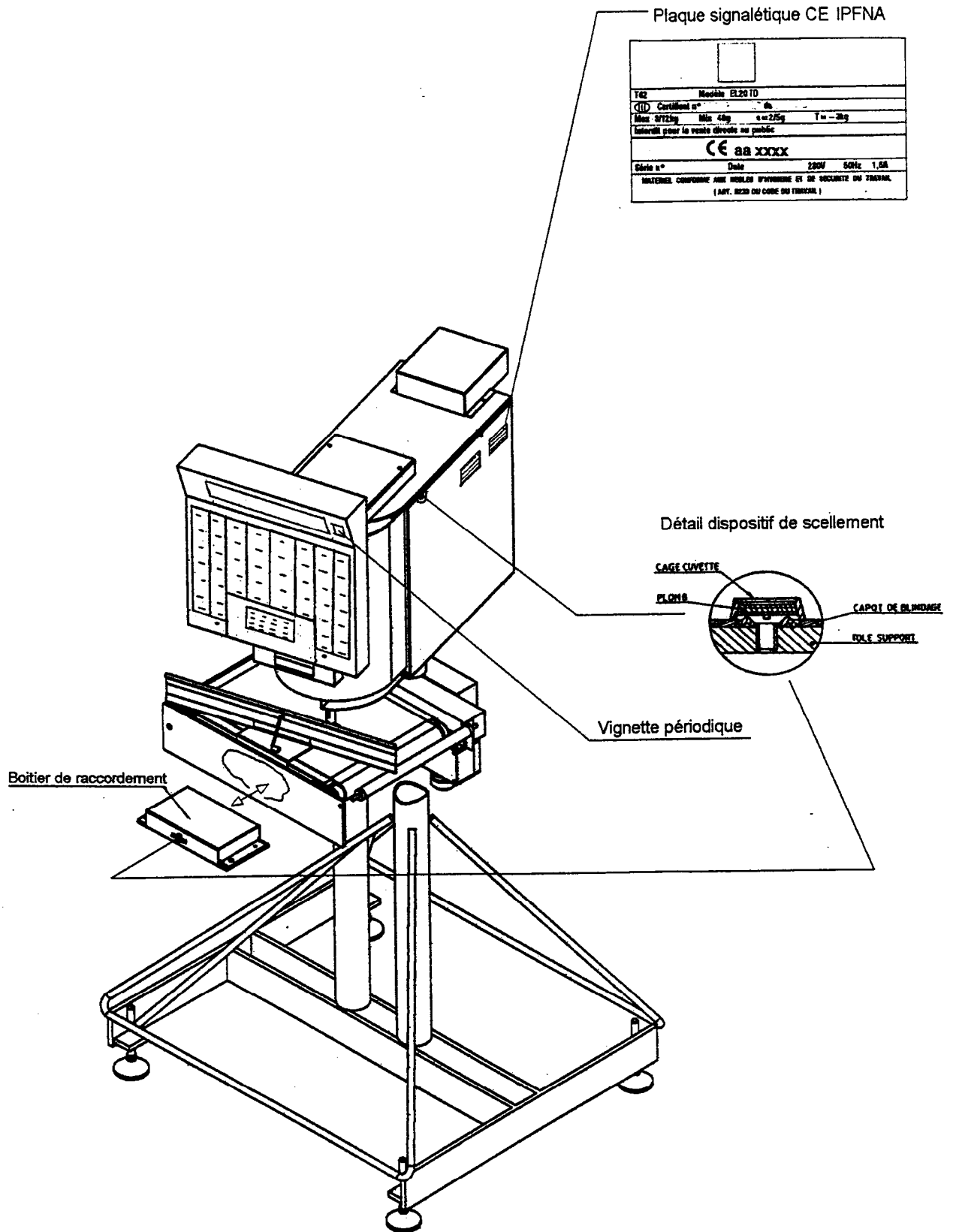
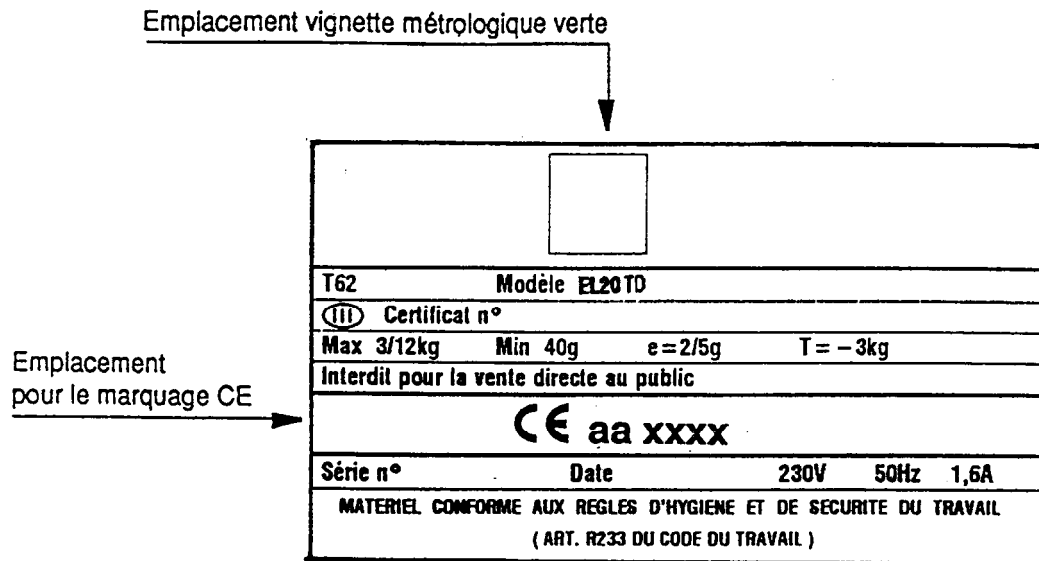


SCHÉMA N° 2



aa = millésime de l'année de fabrication (98,99.....)

xxxx = identification de l'organisme notifié :

(0013 : DRIRE ILE DE FRANCE)

(0018 : DRIRE NORD - PAS DE CALAIS)

SCHÉMA N° 3

— COUPE AA. —

